

« Une grande fierté » pour le quadrille consacré par l'État

ÉCRIT PAR LECOURLIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

22 décembre 2025



« Ce fut un grand étonnement de chanter au ministère et de voir danser le quadrille dans ce salon de la République », confie Nita Alphonso, encore émue. Mercredi 17 décembre, dans le salon des Maréchaux du ministère de la Culture, les quadrilles créoles de Guadeloupe ont été officiellement inscrits à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel (PCI).

« C'est une grande fierté pour moi. Le quadrille a sa place dans l'Hexagone et ailleurs », déclare Nita Alphonso, commandeure engagée depuis des années pour la transmission de cette pratique. Héritée de l'histoire de l'esclavage colonial, cette danse de société est aujourd'hui interprétée « au commandement » ou « sans commandement », selon les groupes. Sa transmission intergénérationnelle et sa vitalité actuelle en font un marqueur fort de l'identité guadeloupéenne.

Pour le conteur Igo Drané, cette reconnaissance nationale confirme « la montée en puissance de nos arts de la Caraïbe » et affirme l’ancrage d’« *une culture durable* ». Le travail de fond, soutenu depuis huit ans par le Centre national de la danse, a permis la construction des fiches d’inventaire et des notations nécessaires à cette inclusion dans l’inventaire du PCI.

La ministre de la Culture Rachida Dati a présidé la cérémonie, saluant « *l’importance des cultures régionales, avec un focus particulier sur les Outre-mer* ». La délégation guadeloupéenne composée notamment de Chantal Loïal, Nita Alphonso, Igo Drané, Isabelle Calabre et des membres de l’association Madi et Kéra était vêtue de tenues créoles pour recevoir le diplôme.

Une démonstration de quadrille a été proposée dans les salons du ministère. « *Cette reconnaissance est pour toutes ces personnes qui font vivre cette tradition* », affirme l’autrice Isabelle Calabre, venue présenter son ouvrage *Moi aussi je danse le quadrille*. Pour Chantal Loïal, cette consécration est l’aboutissement d’un long engagement, amorcé en 2016 autour du spectacle *Cercle égal demi-cercle au carré* : « *C’est un début. Une récompense qui doit nous mener beaucoup plus loin. Je garde la foi dans nos traditions.* »

Cette inscription nationale marque un tournant pour les défenseurs des pratiques culturelles guadeloupéennes. Le quadrille devient ainsi le cinquième élément de l’archipel inscrit à l’inventaire du PCI, après le gwoka (2012), le bouladjel (2013), le carnaval en kabwèt (2014), les chants de labour de Marie-Galante (2020), et les traditions funéraires Vyéé asi granfon (2024).

« *Il faut que la transmission ne se perde pas, que nos cultures qui sont belles et riches puissent être visibles* », insiste Chantal Loïal. Pour les acteurs présents, cette reconnaissance constitue une étape vers une

candidature internationale. Un label est également en projet pour structurer davantage cette dynamique patrimoniale.